



Un Manifeste des Sociétés orphéoniques du Rhône et du Sud-Est

Beaucoup plus intéressant, que tous les manifestes politiques mensongers, bluffeurs et multicolores qui recouvrent en ce moment toutes les murailles de France, est celui que, — sous forme de lettre ouverte à Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts — adresse, aux musiciens, la Fédération des Sociétés Musicales du Rhône et du Sud-Est.

Il mériterait d'être publié ici intégralement, mais il y a, en ce moment, tant de virtuoses dont il nous faut chanter les louanges, tant de réciats, auxquels tient la vie d'un peuple, qu'il nous faut comprimer en quelques lignes, l'important manifeste de Lyon.

« Quel est l'état actuel de l'orphéon en France? est-il d'abord demandé. — Désastreux! » Suit, une magistrale description de la composition d'une société orphéonique: autour d'un noyau de sociétaires, qui ont le goût de la musique et désirent en faire, vient se grouper la masse des anti-musiciens uniquement attirés par les sorties, les banquets, ou la perspective de quelque bénéfice personnel.

— Les chefs? — Ce sont « des sortes de manœuvres de la musique, qui gagnent péniblement leur vie, en battant, pour de ridicules émoluments, la mesure, comme ils la gagneraient en poussant le rabot ou en manœuvrant la truelle, incapables trop souvent, de discerner la valeur de la musique qu'ils font jouer, plus incapables encore de l'analyser, d'en corriger les fautes de copie... »

— Le répertoire? « des andantes aux allures prétentieuses et vides, des allegros aux thèmes communs et canailles, des accompagnements d'une banalité et d'une platitude désespérantes... »

— Les Présidents? — « Des hommes qui ne songent qu'à se faire un tremplin de leur Présidence, à y acquérir une popularité de mauvais aloi... larges pour les dépenses somptuaires qui se voient... », mais pingres pour assurer des appointements suffisants à un chef de valeur.

— La presse orphéonique? — Des feuilles de réclame de maisons d'édition ou de fabrication.

— Les Concours de musique? — Des entreprises commerciales jugées par une majorité d'incompétents.

Ici, une digression sur la musique en général, qui mérite d'être citée en entier:

On peut en ce moment, au point de vue du goût musical, diviser le public français en trois grandes catégories:

La première catégorie comprend ceux que nous nommerons les disciples de la Schola Cantorum.

La deuxième catégorie comprend ceux que nous nommerons les disciples de l'Enseignement du Conservatoire.

La troisième comprend le gros public, qui n'est, d'aucune école et reste plutôt simpliste.

La première catégorie ne reconnaît, comme ayant droit au titre de musicien, dans le présent, que Vincent d'Indy, ses élèves et ses imitateurs. Cette catégorie comprend plus de musicographes et de critiques que de compositeurs et ces critiques, disséminés dans la Presse quotidienne et dans les Revues musicales, mènent de la meilleure foi du monde une campagne acharnée, mais de parti pris, contre tous les compositeurs qui n'ont pas reçu l'investiture plus ou moins lointaine du Maître! Ils se sont efforcés de faire l'opinion publique et de lui imposer exclusivement leurs idoles, pour lesquelles ils veulent tout accaparer, et le théâtre et le concert; pour un peu, plus d'Indistes que le Maître, ils proclameraient que la musique a commencé seulement avec d'Indy et qu'avant lui, tout était nuages et ténébres; ils veulent bien cependant condescendre à admettre que, dans le passé, César Franck fut un musicien, et qu'avant lui, il y eut quelques compositeurs de valeur, mais peu nombreux. Ces compositeurs, admis comme tels, par les fervents de l'Ecole d'Indy et les Franckistes, sont: Wagner, Gluck, Beethoven, un peu Mozart, Bach, Lulli et Rameau, et leurs prédecesseurs Monteverdi, Scarlatti, etc.... Tous les autres n'existent pas. Haydn est un vieux pompon, Mendelssohn un compositeur de second ordre, de même Schumann et Haendel, Berlioz étant un vidé, Meyerbeer, Hérold, Halévy et Auber furent la honte de la France et de la musique, Gounod est un compositeur de la musique duquel ils espèrent être bientôt délivrés, Ambroise Thomas était un gâteux, Massenet est un musicien sans valeur qui ne fait que du commerce, Saint-Saëns un musicien sans inspiration et sans grandeur.

La deuxième catégorie est moins exclusive dans ses amours; comme la première elle admet et admire Wagner, César Franck, Gluck, Beethoven, Mozart, Bach, Lulli, Rameau et leurs prédecesseurs, mais elle y joint Mendelssohn, Haydn, Schumann, Haendel et bien d'autres au point de vue symphonique; Meyerbeer, Hérold, Halévy, Berlioz, Auber, Thomas, Gounod lui paraissent des compositeurs ayant laissé des pages dignes d'être conservées et elle ne marchande pas son tribut d'admiration à Massenet, Saint-Saëns, Bizet, Delibes, non plus qu'aux auteurs plus anciens, qui ont charmé nos pères, Boïeldieu, Grizard, Nicolo, Rossini, Verdi, Cimarosa, etc. etc. Cette école pousse même plus loin l'éclectisme. Elle reconnaît la grande valeur, le génie même de d'Indy, Debussy, Dukas, Chausson, etc., etc., mais tout en leur accordant un juste tribut d'admiration, elle n'admet pas que ces compositeurs aient le monopole de la musique; que seule la musique écrite suivant leurs procédés de composition, soit de la musique. En revanche, comme la première école, elle condamne d'une manière absolue Bellini et Donizetti et, sous aucun prétexte, ne veut entendre parler des compositeurs de l'Ecole Veriste Italienne.

La troisième catégorie est plus exclusive encore que la première, mais à rebours; pour elle les noms de d'Indy, Debussy, Dukas, Chausson sont synonymes de dissonance à jet continu, absence de mélodie, ennui distillé, travail obligatoire et pénible, compréhension impossible; ceux de César Franck, Wagner, sont synonymes de tapage perpétuel et vide de sens, ceux de Beethoven, Schumann, Mendelssohn, Haydn, Mozart, Bach surtout représentent la musique sporadique et bien plus encore les auteurs qui les ont précédés; son idéal de la musique c'est celle d'Auber, de Thomas, de Boïeldieu, de Gounod: les membres de cette catégorie adorent tout le vieux répertoire italien, ils considèrent Meyerbeer comme un des plus profonds musiciens qui aient existé et à ce jour encore, s'ils admettent quelques œuvres de Massenet et de Saint-Saëns, leur idéal va aux productions de l'Ecole Veriste et leurs dieux sont Mascagni, Puccini, jusqu'à Nougès en passant par Léon Cavallo et Giordano.

Chacun des adeptes d'une de ces trois catégories professe qu'en dehors de ses idées et de

sa manière d'envisager la musique, il n'est pas de salut.

C'est à la troisième et dernière catégorie qu'appartient, en général, l'Orphéon français ajoute « avec regret » le Comité de Direction des Orphéonistes du Sud-Est.

Pour toutes ces raisons, ceux qui aiment vraiment la musique sont arrivés à considérer l'orphéon, « non pas comme un foyer d'instruction musicale populaire, mais au contraire comme un foyer permanent de pervertissement du goût musical ».

Tel est le tableau que la Fédération du Rhône et du Sud-Est fait de la situation des 1200 Sociétés qui lui sont affiliées en ajoutant, toutefois, que, parmi elles, il existe des exceptions. On trouve, en effet, dans la région lyonnaise et dans les autres parties de la France, principalement dans le Nord, des Sociétés fort bien composées fort bien dirigées, fort bien présidées... mais c'est l'exception.

On peut présumer qu'un malade qui connaît aussi bien son mal n'est pas loin d'avoir trouvé le remède qui assurera sa guérison.

Voici ceux que la Fédération demande au gouvernement d'appliquer:

1° Créer dans les Conservatoires et Ecoles de musique relevant de l'Etat, des cours gratuits permettant à tous, sans distinction d'âge d'apprendre: le solfège, un instrument, l'harmonie, le contrepoint! la fugue!! l'orchestration!!! et l'histoire de la musique.

2° Organiser la surveillance artistique des concours de musique, en laissant au Président du Jury, ancien prix de Rome et connaissant bien les sociétés, le soin de refuser ou d'accepter les morceaux imposés, proposés par le Comité d'organisation.

3° Instituer un Jury chargé d'examiner tous les morceaux de musique orphéonique présentés par les divers éditeurs et établir un répertoire d'œuvres de valeur à l'usage des Sociétés.

4° Encourager par des primes, les éditeurs qui publieraient des transcriptions, pour orphéons, harmonies ou fanfares, des œuvres « d'un mérite incontesté » classiques et modernes, à des prix populaires.

Enfin, la Fédération étant sur le point de créer, avec ses propres ressources, une bibliothèque commune aux Sociétés fédérées, demande au Ministre de constituer un Jury permanent, qui statuera sur le choix des œuvres devant composer cette bibliothèque.

Tel est, en résumé, le manifeste adressé aux pouvoirs publics par le Comité de direction de la fédération du Rhône et du Sud-Est.

Bravo!

Voilà qui est bien pensé et qui prouve chez les dirigeants des sociétés musicales populaires une haute et noble conception du rôle qu'elles ont à remplir.

Mais pourquoi vouloir faire intervenir l'Etat dans une question qui ne l'intéresse, qui ne peut l'intéresser que très médiocrement?

Pourquoi, lorsque nous découvrons un vice dans notre existence, ne pas commencer par l'extirper nous-même, sans avoir recours aux chirurgiens officiels.

Est-ce l'administration des Beaux-Arts qui a causé la décadence artistique de l'Orphéon français? Assurément non. Alors, pourquoi vouloir qu'elle répare les fautes des orphéonistes? Ceux-ci reconnaissent qu'ils sont dans une mauvaise voie; qu'ils en sortent donc! Ont-ils besoin, pour cela, de l'inter-

vention des bureaux de la rue de Valois? Par leur groupement, ils ont créé dans l'Etat français, un Etat orphéonique qui doit être et qui est parfaitement capable de se conduire lui-même et d'avoir une action artistique sur ses sociétés.

L'action des sociétés orphéoniques sur l'Etat doit se borner à obtenir que le crédit inscrit dans le budget (7.100 francs pour l'ensemble des 8.000 sociétés françaises) cesse d'être converti en subventions particulières variant de 25 francs à 200 francs, au bénéfice d'une centaine de sociétés privilégiées, mais devienne une allocation collective accordée à la Fédération musicale de France et à la Fédération du Sud-Est, en faveur de l'ensemble des sociétés.

Tout n'est pas possible, tout n'est pas raisonnable non plus, dans ce que la Fédération Lyonnaise demande à l'Etat-Tout-Puissant de lui accorder. Il serait un peu long de le démontrer ici et nous insisterons sur un point beaucoup plus important qui n'a pas été envisagé dans le manifeste de Lyon.

* *

Le premier rôle des Sociétés musicales populaires n'est pas tant de constituer de petits cercles d'amateurs, plus ou moins éduqués dans la connaissance des chefs-d'œuvre anciens et modernes et de les exécuter plus ou moins bien pour leur propre plaisir et le plaisir de leurs auditeurs, que de *conserver les belles traditions du pays et, si possible d'en constituer de nouvelles pour l'avenir.*

Expliquons-nous: il n'est pas de villes, de bourgs, de village, si petit soit-il, dont les habitants n'aient créé au cours des âges de belles coutumes d'art. Un simple chant de pâture, un beau geste de danse, un costume bien porté, sont des manifestations qui peuvent attendre lorsqu'elles s'assemblent et se multiplient, les régions les plus élevées de l'art. Une ronde bretonne dansée sur la grève, une kermesse flamande, une farandole provençale, au son des galoubets et des tambourins, une fête de corporation sur la grand-place, peuvent contenir autant de beauté qu'une symphonie de Beethoven ou un opéra de Wagner. Que de belles choses, autrefois, dans les fêtes de la moisson, de la vendange, de la naissance, du mariage, ou dans les cérémonies funèbres. N'est-ce pas le rôle des sociétés locales de conserver et de maintenir toutes ces traditions, de les magnifier, et d'en faire éclater la splendeur?

Cette action est d'autant plus nécessaire que, chaque jour, le progrès, la science, la civilisation écrasent de leur rouleau de bronze tous ces magnifiques vestiges du passé.

Quelques efforts ont bien été tentés pour recueillir dans des livres, les chants populaires, pour organiser des fêtes locales où revivent les belles traditions, mais on n'est pas arrivé à implanter dans les pays les sentiments séculaires de l'éternelle beauté. Nous en sommes aujourd'hui tellement éloignés, que l'on ne peut même plus parler de *conservation*, puisque presque tout est perdu. C'est à une œuvre de *restitution* qu'il faut se livrer et ce ne sont pas les seuls amateurs fervents des sociétés musicales qui doivent y contribuer. La musique est inséparable des arts plastiques et décoratifs. Elle est constituée par les mêmes rythmes, les mêmes couleurs et n'est qu'une forme d'expression par-

ticulière de la beauté naturelle et universelle.

Qui donc fera revivre cette beauté, si ce n'est les artistes de chaque pays?

Ah! les belles fêtes, ah! les beaux spectacles qu'offrirait à la foule la contemplation de tout ce qui fit tressaillir l'âme de nos ancêtres! Rêve ou chimère, dira-t-on; on ne ressuscite pas les morts; on ne pense pas, on ne vit pas comme les anciens. Regardez cependant comme ils étaient beaux — et heureux! — lorsque nous les revoyons au fond de quelques campagnes ou à des fêtes comme celles que les vigneron suisses célèbrent tous les 25 ans. Ah! comme ils sont fiers de sortir ce jour-là, l'habit à basques, la culotte de velours, ou le corsage brodé par les ancêtres; comme ils dansent, comme ils chantent joyeusement, comme ils sont grands, allègres ou graves, pendant que vous, Messieurs de la Fanfare, habillés comme des mannequins, avec une casquette galonnée sur le chef, vous comparez dans un préau d'école devant une demi-douzaine de Messieurs, à qui vous confiez le soin de vous cataloguer, de vous classer, de vous emballer, et de vous distribuer quelques louis, ou une médaille en chocolat.

Je ne veux pas dire que vous devez vous cantonner exclusivement dans le culte de l'art traditionnel populaire et il est au contraire très désirable qu'après vous en être imprégnés, vous fréquentiez les maîtres et les fassiez connaître à vos concitoyens. Mais alors apportez dans cette étude, comme en toute chose, l'amour exclusif de l'art et séparez-vous de ceux qui ne viennent à vous que dans un but grossier ou lucratif. Vous trouverez toujours dans les œuvres des maîtres de belles pages en rapport avec votre nombre et votre talent et vous pourrez faire à douze, à quatre et même à vous tout seul de meilleure besogne artistique qu'en vous engluant dans la tourbe grossière de ceux pour qui la musique n'est qu'un prétexte à satisfaire leurs bas instincts.

Entretenez votre assiduité, donnez un but à vos peines par une émulation salutaire, mais fuyez le concours qui ne fut créé que pour vous débiter de la mauvaise marchandise, pour ridiculiser vos efforts les plus touchants, pour vous faire perdre la notion du beau.

En un mot, faites fleurir l'art sur votre terre, laissez-le s'épanouir librement dans votre existence, comme le rosier sauvage qui met sa poésie et son parfum sur la banale façade de votre maison.

La foule impie ne vous résistera pas et vous la verrez, sans que vous l'ayiez voulu ni cherché, se grouper autour de vous et vous acclamer.

A. MANGEOT.

~~~~~

Nous reprendrons au mois de Mai

la publication du cours d'

**HISTOIRE de la MUSIQUE**

de

**Henri WOOLLETT**

~~~~~

L'abondance des Matières nous oblige à ajourner les Concerts de Mmes A. Clément, R. Deman, Van Barentzen, Mme Defosse, M. J. Tordo, etc.

LES MORCEAUX DE PIANO pour les Examens de Professeurs

Six mois nous séparent de l'ouverture de la première session des examens pour l'enseignement du piano.

Le moment est donc venu de faire connaître la liste des morceaux parmi lesquels les examinateurs en désigneront un, que le candidat devra exécuter *avec la musique*, s'il le désire.

Les voici:

1^{er} DEGRÉ

L'asquini. *Le Coucou*.

Fr. Couperin. 5^e *Prélude*.

J.-S. Bach. *Symphonie de la Partita II et Air de la Partita VI*.

Mozart. *Sonate en la* (celle avec la marche turque).

Beethoven. *Sonate en ut mineur*, op. 13 (pathétique).

Méhul. *Sonate en la*, op. 1. n° 3.

2^{me} DEGRÉ

Paradiès. 3^e *Sonate en mi* (à 3/8).

Rameau. *Suite en ré* (L'entretien des Muses, Les Tourbillons, Les Cyclopes, Le Lardon, La Boiteuse).

J.-S. Bach. *Capriccio* sur le départ de son cher frère.

Mozart. *Fantaisie et Sonate en ut mineur* (n° 18 de l'édition Peters et n° 14 de l'édition Breitkopf).

Beethoven. *Sonate* op. 90.

Schumann. *Au Soir* (*Phantasiestück*).

3^{me} DEGRÉ

Paradiès. 6^e *Sonate en la majeur*.

Bach. *Fantaisie chromatique et fugue*.

Beethoven. *Sonate* op. 109.

Chopin. *Un Prélude et une Etude* (au choix du candidat).

Brahms. *Sonate* op. 5 en *fa mineur*.

Liszt. *Les Jeux d'Eau de la Villa d'Este*.

Albeniz. *Prélude* (Espagne, n° 1).

Analyses Musicales

Les programmes comportent aussi des épreuves d'analyse musicale dans une liste d'œuvres désignées à l'avance.

Voici les œuvres qui ont été choisies et sur lesquelles porteront les interrogations:

1^o Mozart. — *Sonate en ut* à 4 temps (n° 15 des éditions Peters et Breitkopf).

2^o Mozart. — *Sonate en si bémol majeur* à 4 temps (n° 4 de l'édition Peters et n° 13 de l'édition Breitkopf).

3^o Beethoven. — *Sonate* op. 2, n° 1.

4^o Beethoven. — *Sonate* op. 14, n° 2.

Rappelons que ces analyses (qui n'ont rien de commun avec les analyses harmoniques) consistent dans l'étude de la construction de l'œuvre et notamment: la désignation des thèmes, développements, périodes de transition, conclusions, imitations, couplets, refrains, modulations, etc...

On en trouvera la réalisation complète dans l'édition analytique des classiques par M. G. Spork.

On trouvera d'ailleurs, d'autre part, tous les renseignements voulus sur les lieux d'édition et prix des morceaux ci-dessus désignés.